

Demande d'admission et règlement d'application des cotisations

Membre actif et actif couple

- Est considéré comme membre actif tout homme ou femme âgé de 30 ans et plus au 1^{er} juillet de la saison qui va débiter
- Le membre actif ainsi que les membres actifs couple paient une cotisation annuelle dont le montant respectif est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CCM.

Membre jeune actif

- Est considéré comme membre jeune actif tout homme ou femme âgé de 20 ans à 29 ans au 30 juin de la saison qui va débiter. Le membre jeune actif paie une cotisation annuelle dont le montant respectif est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CCM.

Junior

- Le junior au sens de l'art. 1.2 du Règlement des championnats de la relève de la SwissCurling Association (ne pas avoir 20 ans révolus au 30 juin de la saison qui débute) bénéficie d'une cotisation réduite dont le montant est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CCM.
- Lorsqu'un junior atteint l'âge requis, il peut devenir membre actif pour autant que sa candidature ait été agréée par l'assemblée générale du CCM.

Membre passif

- Le membre passif paie une cotisation réduite, dont le montant respectif est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CCM. Le paiement de cette cotisation n'autorise pas le membre à jouer dans notre halle.

Demande d'admission

- Au sens de l'art. 4§1 des statuts du CCM, la demande d'admission doit être présentée par écrit au comité et appuyée par un parrain membre du club.
- Au sens de l'art. 4§2 des statuts du CCM, la proposition d'admission est soumise à l'acceptation de l'assemblée générale de la saison en cours.
- Toute demande d'admission est possible en cours de saison.
Exemple : les participants au cours de formation du début de saison et qui désirent intégrer le club dès le stage de formation terminé; dans ce cas, la cotisation sera calculée prorata temporis.

Cotisation

- La cotisation est due en début de saison; elle doit être payée dans le délai figurant sur la facture.
- Ne pas participer aux divers tournois et manifestations du club, ne dispense nullement du paiement de la cotisation de membre actif.
- En cas de non-paiement dans les délais, le membre pourra être « suspendu » par le comité jusqu'au règlement de la dette.

Licence de la SwissCurling Association

- La licence de membre de la SCA est obligatoire pour tous les membres actifs et juniors.

Vestiaire

- La location annuelle d'armoire est facturée en plus de la cotisation.

Badge d'entrée au club

- Sur demande, le membre a la possibilité moyennant un dépôt de CHF 50.- de posséder un badge d'entrée au club.

Modification du statut de membre actif en membre passif

- Cette demande doit impérativement se faire avant le 15 août de la saison en cours. Passé cette date, en plus de la cotisation de membre passif, le comité peut demander au membre de s'acquitter de sa licence de la SCA ainsi que de sa participation aux loyers de la halle si celles-ci ont déjà été payées par le club.

Démission

- Au sens de l'art. 6§1 des statuts du CCM, la démission doit être parvenue par écrit au comité avant le 15 août pour la saison en cours.

Droit à l'image

Dans le cadre de la fréquentation du club de curling, vous pourrez être photographié ou filmé. Ces images ont une visée de promotion de notre sport sur les différents médias à disposition (internet, journal, flyers,...).

En référence aux textes légaux en vigueur concernant la protection des données et le droit à l'image, vous acceptez en signant votre demande d'adhésion à notre club que des images de vous soient publiées sur Internet (plus précisément, site du club, pages du club sur les réseaux sociaux, chaînes YouTube du club) ainsi que dans les journaux régionaux et flyers de promotion de notre club.

	Cotisation	Inclus Licence SCA obligatoire	Total
Membre actif	550.-	oui	550.-
Couple actif	900.-	oui	900.-
Jeune actif (< 30 ans au 30.06)	300.-	oui	300.-
Junior	150.-	oui	150.-
Membre passif	100.-	non	100.-
Cours de formation du lundi			35.- / séance
Armoire des vestiaires			45.- / an

Demande d'admission au Curling Club de Morges

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° postal :

Lieu :

Tél. privé :

Tél. portable :

Adresse e-mail :

Numéro AVS :

J'ai déjà joué du curling :
Si vous n'avez jamais pratiqué le curling, vous devez obligatoirement passer par les cours de formation.

Le soussigné confirme qu'il a bien pris connaissance du règlement d'application des cotisations du Curling Club de Morges.

Nom du parrain :
Vous avez jusqu'à l'assemblée générale pour trouver votre parrainage

Date : **Signature :**

*Bulletin à retourner de préférence par mail à:
Ou par courrier postal à :*

**info@ccmorges.ch
Curling Club Morges
1110 Morges**